



## Plan climat air énergie territorial de Brest métropole

### Avis du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole a été arrêté au conseil de métropole et est entré en phase de consultation.

L'ensemble des documents a été transmis au conseil de développement et mis à disposition de ses membres sur un espace dédié.

Le conseil de développement, par la lecture des documents qui lui ont été transmis et les échanges avec les services de la métropole, a pris connaissance du projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Le résultat de ses réflexions et les principales préconisations qui en découlent figurent dans le présent avis adopté en réunion de bureau le 7 janvier 2020.

#### ➤ Remarques et préconisations

- Une association plus large des citoyens et de la société civile  
Bien que les changements liés au réchauffement global soient clairement posés et paraissent pris en compte de manière satisfaisante, les membres de la commission aménagement et développement durable ont regretté que le conseil de développement n'ait pas été suffisamment associé à l'élaboration du plan, notamment au travers d'ateliers participatifs comme cela se fait dans les autres EPCI du Pays de Brest.  
  
Même si les événements « CLIMAT DECLIC » témoignent de la volonté de la collectivité d'associer la population, la réussite du PCAET ne pourra se faire sans d'importants efforts de communication vers les citoyens en général, et plus particulièrement vers les entreprises et les différents acteurs de la recherche qui devraient, à l'avenir, être intégrés parmi les partenaires.  
  
Le secteur des mobilités illustre bien les nécessaires collaborations entre les différents partenaires. On constate, par exemple, que le technopôle, et ses six mille salariés, est actuellement très mal desservi par les transports en commun et que les mobilités douces y sont quasiment impossibles. La mise en place d'un véritable dialogue avec le service mobilité de la métropole devrait permettre d'aboutir à des solutions co-élaborées, pour le secteur précité et également pour certaines zones d'activités économiques ou des plans de déplacements mutualisés seraient pertinents.
- Une vulnérabilité du territoire à intégrer pleinement  
En examinant les principales vulnérabilités du territoire, on constate que le port de commerce et la rade de Brest méritent une attention particulière. Ces deux sites étant particulièrement sensibles aux changements climatiques en cours et notamment aux risques suivants :
  - Submersion,
  - Qualité de l'eau,
  - Fragilité des écosystèmes,
  - Sensibilité des espaces naturels et agricoles.



Pour une approche plus fine du bilan carbone il est aussi très important de ne pas omettre de considérer le potentiel de stockage de la rade de Brest.

- Une politique énergétique qui dépasse les seules limites de la Métropole

Un des objectifs majeurs concerne le développement des ENR (énergies renouvelables) ; dans ce domaine les membres du conseil soulignent qu'il conviendra, à minima, de raisonner à l'échelle du Pays de Brest et plus largement de l'Ouest Breton.

Dans la thématique ENR, à propos du fonctionnement de l'UVED (Unité de valorisation énergétique des déchets), qui alimente le réseau de chaleur urbain, il a été observé que la projection fait apparaître un taux de 100% en ENR. Or ENERGES considère que seul 50% de la production est renouvelable. Dans l'hypothèse d'une réduction des déchets comment la métropole envisage-t-elle de garantir un fonctionnement optimal du système ?

- Une stratégie à affirmer

Il apparaît par ailleurs que la stratégie adoptée est difficile à identifier et que l'ambition et le projet politique de la Métropole devraient apparaître plus clairement au-delà des seuls objectifs réglementaires nationaux. Quels sont les objectifs et actions prioritaires de la Métropole ?

Le PCAET, par nature transversal et concernant toutes les compétences de la Métropole, devrait s'imposer à l'ensemble des projets et actions de la collectivité ; qu'en est-il ?

- Une nécessaire évaluation continue

Si le programme d'actions retenu dans le PCAET semble satisfaisant pour 2030, la prospective montre que des efforts supplémentaires devront être engagés dès à présent pour atteindre l'objectif du facteur 4 en 2050.

Les indicateurs prévus dans les fiches actions du plan devront permettre une évaluation continue des effets de la politique métropolitaine et favoriser ainsi une évolution du programme d'actions afin de concourir à l'instauration des conditions de la nécessaire rupture.

#### ➤ Avis du Conseil de développement

**En dépit des regrets exprimés et des interrogations<sup>1</sup> qui subsistent, considérant l'ampleur du travail réalisé, la pertinence des actions planifiées et des indicateurs retenus pour l'évaluation du PCAET, le Conseil de développement émet un avis favorable sur ce document dont l'efficacité sera vraiment évaluée dans six ans.**

---

<sup>1</sup> N.B. Les observations formulées lors de la réunion de la commission aménagement et développement durable du 22 octobre 2019, complétées par les différentes contributions des membres du conseil de développement sont récapitulées en annexe.



## ANNEXE

### 1- Remarques d'ordre général :

- Même si 3 réunions de présentation (28 février, 7 mai et 22 octobre) ont été organisées afin d'informer le Conseil de développement, ses membres regrettent que le Conseil n'ait pas été associé plus largement à l'élaboration de ce plan, notamment au travers des ateliers participatifs, comme cela se fait dans les autres EPCI du Pays de Brest.  
Il est rappelé que la loi indique que le conseil de développement « est consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI ».
- Concernant la stratégie métropolitaine et le plan d'action, les membres du Conseil font remarquer une lisibilité difficile de la stratégie et des actions prioritaires et ne parviennent pas en l'état à y trouver l'ambition et le projet politique.
- Le PCAET prévoit des indicateurs de suivi pertinents, leur suivi conditionnera l'efficacité du Plan et permettra de faire voir l'évolution de la situation métropolitaine et par là de contribuer à la mobilisation de tous.
- Les changements liés au réchauffement global sont clairement posés et paraissent pris en compte de manière satisfaisante.
- Concernant les énergies renouvelables, les membres du Conseil considèrent qu'il convient à minima de raisonner à l'échelle du Pays de Brest et plus largement de l'Ouest Breton.
- Une attention particulière devra être portée au port de commerce et à la rade de Brest qui s'avèrent particulièrement sensibles :
  - o Risques de submersion marine,
  - o Qualité des eaux
  - o Fragilité de l'écosystème marin
  - o Sensibilité des espaces naturels et agricoles
- L'importance de sensibiliser est soulignée, mais il convient de mobiliser sans opposer les habitants (générations) et les acteurs socio-économiques
- La question de l'articulation du PCAET avec les autres politiques de la métropole reste posée. Le PCAET, par nature transversal et concernant tous les domaines, devrait s'imposer à l'ensemble des projets et actions de la métropole, qu'en est-il ?
- Il est regrettable que les [objectifs de développement durable de l'ONU](#) ne soient pas pris en compte dans ce document, le facteur n'en étant qu'un des leviers. Il serait donc nécessaire de faire une relecture du document au regard de ces objectifs et de prendre en compte la [feuille de route nationale](#) et de se rapprocher de la DREAL Bretagne



## 2- Dossier stratégie

Comme indiqué précédemment, la stratégie politique de la métropole est difficile à cerner, y a-t'il des enjeux prioritaires pour le territoire ?

Si le programme d'actions retenu dans le PCAET semble satisfaisant pour 2030, la prospective montre que des efforts supplémentaires devront être engagés dès à présent pour atteindre l'objectif du facteur 4 en 2050.

Le PCAET étant itératif, les programmes d'actions devront permettre les conditions de la nécessaire rupture.

Concernant les énergies renouvelables, il apparaît que le territoire de la métropole n'est pas une échelle pertinente pour leur développement.

Dans le cas de l'UVED, la projection fait apparaître un taux de production de 100% en énergie renouvelable, or ENERGES considère que seule 50% de la production est renouvelable. Dans l'hypothèse d'une réduction des déchets, comment la métropole envisage-t-elle d'alimenter ce système ?

## 3- Programme d'actions

- Fiche action N°2 : Concernant la rénovation thermique des copropriétés, le Conseil s'interroge sur les possibilités d'intervention de la métropole notamment en matière d'accompagnement financier et d'incitation.
- Fiche action N°7 : La production d'énergie via des pompes à chaleur eau de mer a-t'elle été envisagée ? Si la métropole le souhaite, le Conseil de développement peut fournir des éléments d'information sur cette solution mise en œuvre dans plusieurs ports.  
Il est également rappelé que le port est soumis à un risque important de submersion marine qu'il faudra intégrer dans l'ensemble des actions envisagées.
- Fiche action N°8 : Proposition de renforcer le lien alimentation-climat-santé-saisonnalité-transport-circuit court-standards (fruits et légumes moches, calibrages...)
- Fiche action N° 9 : Parmi les partenaires de cette action, il faudrait associer les distributeurs et leurs centrales d'achat.
- Fiche action N°10 : Concernant cette action, il est relevé que les entreprises ne figurent pas parmi les partenaires, or elles constituent un acteur important. Elles peuvent accompagner leurs salariés pour développer les mobilités actives. Cette absence révèle une difficulté de relations avec les services de la métropole et notamment le service mobilité et une faible prise en compte des activités économiques. Par exemple, le technopôle, avec 6 000 salariés, est très mal desservi et les mobilités douces y sont quasiment impossibles à l'heure actuelle. Des rencontres entre les chargés de mission Développement Durable et RSE des grandes entreprises brestoises ont mis en évidence que cette difficulté n'est pas



propre au technopole, mais concerne plusieurs secteurs concentrant un volume d'emploi important.

- Fiche action N° 11 : Il sera nécessaire de renforcer l'attractivité des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle en améliorant les performances, notamment en termes de temps de trajet
- Fiche action N° 12 : Parmi les partenaires, on constate une fois encore l'absence des entreprises. Ne pourrait-on pas envisager de développer des plans de déplacements mutualisés par zone d'activité économique co-élaborés avec les entreprises afin de promouvoir le co-voiturage ?
- Fiche action N° 14 : La multiplicité des acteurs intervenant pour la livraison à domicile devient problématique pour la circulation avec un développement du nombre de passages sur un même circuit et des trajets longs du fait notamment de l'éloignement des croissant des plateformes logistiques des points de livraison. L'expansion de la vente à distance et les cadences imposées aux livreurs augmentent la circulation automobile et les risques d'accidents. L'organisation de tournées régulières, le transport en commun de marchandises en quelque sorte, pourrait freiner ce développement aujourd'hui non maîtrisé.  
Parmi les partenaires, il conviendrait d'associer également la chambre de métiers et de l'artisanat ainsi que les acteurs de la grande distribution.  
L'éventualité de travailler avec les acteurs locaux et régionaux sur des solutions de cabotage devrait figurer dans les pistes d'actions et de réflexion à moyen ou long terme.
- Fiches actions 15 à 18 : Privilégier la réutilisation des espaces commerciaux, industriels et de bureau qui se libèrent pour limiter la consommation d'espaces. Il semble que les promoteurs privilégient la construction neuve au détriment de l'existant qui se dégrade faute d'occupant.
- Fiche action N°20 : Veiller à ce que l'extension du réseau de chaleur soit bien en phase avec les ressources locales disponibles (UVED, biomasse, biogaz...).  
Une extension du réseau de chaleur vers la zone portuaire et plus particulièrement celle concentrant des activités tertiaires est-elle envisagée ?  
Une étude des possibilités de pompe à chaleur eau de mer a-t-elle été envisagée ?  
Plusieurs exemples existent, notamment en Méditerranée mais aussi sur la côte Atlantique et en Manche. Le Conseil de développement se propose d'apporter des informations complémentaires sur ce sujet.